

AARTO CONSERVATION
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 2bis rue Gustave Simonet, 94200
Ivry-sur-Seine
878 498 732 RCS Creteil

DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 01-10-2024

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Le 01/10/2024, à Ivry-sur-Seine

Antonin RIOU demeurant 29bis boulevard Brandebourg, 94200 Ivry-sur-Seine,

Associé unique de la Société AARTO CONSERVATION.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article Siège social des statuts
- Modification de la clôture d'exercice au 31 mars de chaque année au lieu du 30 juin

PREMIERE DECISION – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social du 2bis rue Gustave Simonet 94200 Ivry-sur-Seine, au 23/25 rue Prudhon, 94200 Ivry-sur-Seine à compter de ce jour.

En conséquence, l'article Siège social des statuts a été modifié comme suit :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à 23/25 rue Prudhon, 94200 Ivry-sur-Seine

Le reste de l'article demeure inchangé.

Toutefois, l'article Exercice social des statuts est resté inchangé comme suit :

ARTICLE 6 – EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante

Le reste de l'article demeure inchangé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Fait à Paris

Le 1 octobre 2024

Antonin RIOU

Associé unique

